

Appel à solidarité Bruno Dal Canto



Notre camarade, Bruno Dal Canto, secrétaire de section de la plateforme courrier d'Arles a été sanctionné dans le cadre de son activité syndicale.

La Poste voulait, en première instance, le licencier. Pour y arriver, elle a monté un dossier à charge en allant jusqu'à chercher à faire témoigner des collègues de travail contre lui.

Bruno étant membre du CHSCT, l'autorisation de l'inspection du travail était nécessaire pour acter son licenciement. Celle-ci, après étude du dossier a refusé le licenciement de notre camarade. C'est une première victoire.

La Poste ne peut pas licencier Bruno ; mais par esprit revanchard, elle maintient une sanction et lui inflige une mise à pied de deux mois même si elle n'est pas dans son droit.

Notre syndicat départemental fait appel à toi afin que nous puissions, tous ensemble, permettre à Bruno de compenser tout ou partie de la perte de salaire durant le temps de sa sanction.

Paie par chèque à envoyer au syndicat à l'ordre de : « CGT AP13 » avec au dos : « Solidarité Bruno » ou par virement

IBAN : FR56 2004 1010 0806 1554 6L02 974.

**Il n'y a pas de petit montant, ce sont les
petites rivières qui font les grands fleuves.
Participe selon tes moyens.**

Le secrétariat